

ALCOOL ET SENIOR

Par bertrand5962 Postée le 31/05/2023 22:29

Bonsoir, ma maman de 76 ans est alcoolique, et les chutes se répètent... Ma question est de savoir si un traitement est possible à cet âge, si elle l'accepte... Nous avons fermé les yeux durant plusieurs années, et à présent nous nous sentons impuissants. Merci

Mise en ligne le 02/06/2023

Bonjour,

Vous souhaiteriez savoir si des traitements médicamenteux existent pour aider votre mère qui consomme régulièrement de l'alcool.

En effet, il existe plusieurs possibilités ou traitements pour toute personne ayant le souhait de limiter ou cesser les consommations d'alcool. La condition essentielle étant que votre mère admette sa difficulté et qu'elle décide d'elle-même d'initier un changement.

Nous vous conseillons d'échanger avec elle sur l'inquiétude que vous éprouvez au regard de ses consommations d'alcool et des conséquences que sont les chutes multiples. Tentez de privilégier bien sûr, un échange qui soit respectueux et bienveillant sans qu'elle ne se sente jugée ou contrainte. Essayez de la questionner sur ce que lui permettent les consommations sur un plan psychologique ou émotionnel pour mieux identifier son fonctionnement et son rapport à l'alcool.

Favorisez une écoute compréhensive basée sur ce que vous observez et ressentez au travers de la situation, permettra, nous l'espérons un dialogue constructif.

Si elle accepte l'idée de cesser ses consommations ou de les diminuer, elle pourra en faire part à son médecin traitant. Il sera en mesure de lui proposer des solutions médicamenteuses adaptées, en fonction de son niveau de dépendance et de ses besoins.

Elle peut également solliciter un service d'addictologie pour effectuer un suivi en ambulatoire (sans hospitalisation). Cela est possible au sein des Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Une équipe pluridisciplinaire composée de médecin addictologue, psychologue et infirmier propose de soutenir et d'accompagner toute démarche de réduction, maîtrise ou arrêt des consommations de produits licites ou illicites.

Les consultations y sont individuelles, confidentielles et gratuites.

Sachez également que les proches peuvent aussi en bénéficier indépendamment de la décision de votre mère. Il est possible de les solliciter pour y être conseillé et soutenu dans votre positionnement.

Nous vous transmettons en bas de page un lien vers notre rubrique « adresses utiles » pour trouver les coordonnées d'un CSAPA près de chez vous. Il vous suffira d'y renseigner la ville et de sélectionner « sevrage ambulatoire » ou « soutien individuel usager/entourage ».

Vous trouverez également quelques liens tirés de notre site internet pour vous aider à aborder ces questions avec votre mère.

En attendant, si vous souhaitez échanger autour de votre situation, n'hésitez pas à joindre nos écoutants par téléphone au 0980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé), tous les jours de 8h à 2h ou par chat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Bien à vous.

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service
- Comment aider un proche?
- Comment me faire aider?